



***Assemblée Générale***  
***1<sup>er</sup> juin 2024 à Déols***

- ***Election du Comité Directeur du District de l'Indre de Football***
- ***Election de la Délégation du District 36 aux Assemblées Générales de Ligue***



# Election du Comité de Direction

Scrutin de  
liste bloquée



Référentiel :  
Articles 13.3 des Statuts du  
District

# Mode de scrutin

1<sup>er</sup> tour de scrutin

Est élue **la liste** ayant obtenue la majorité absolue des suffrages exprimés avec intégralité des sièges à pourvoir

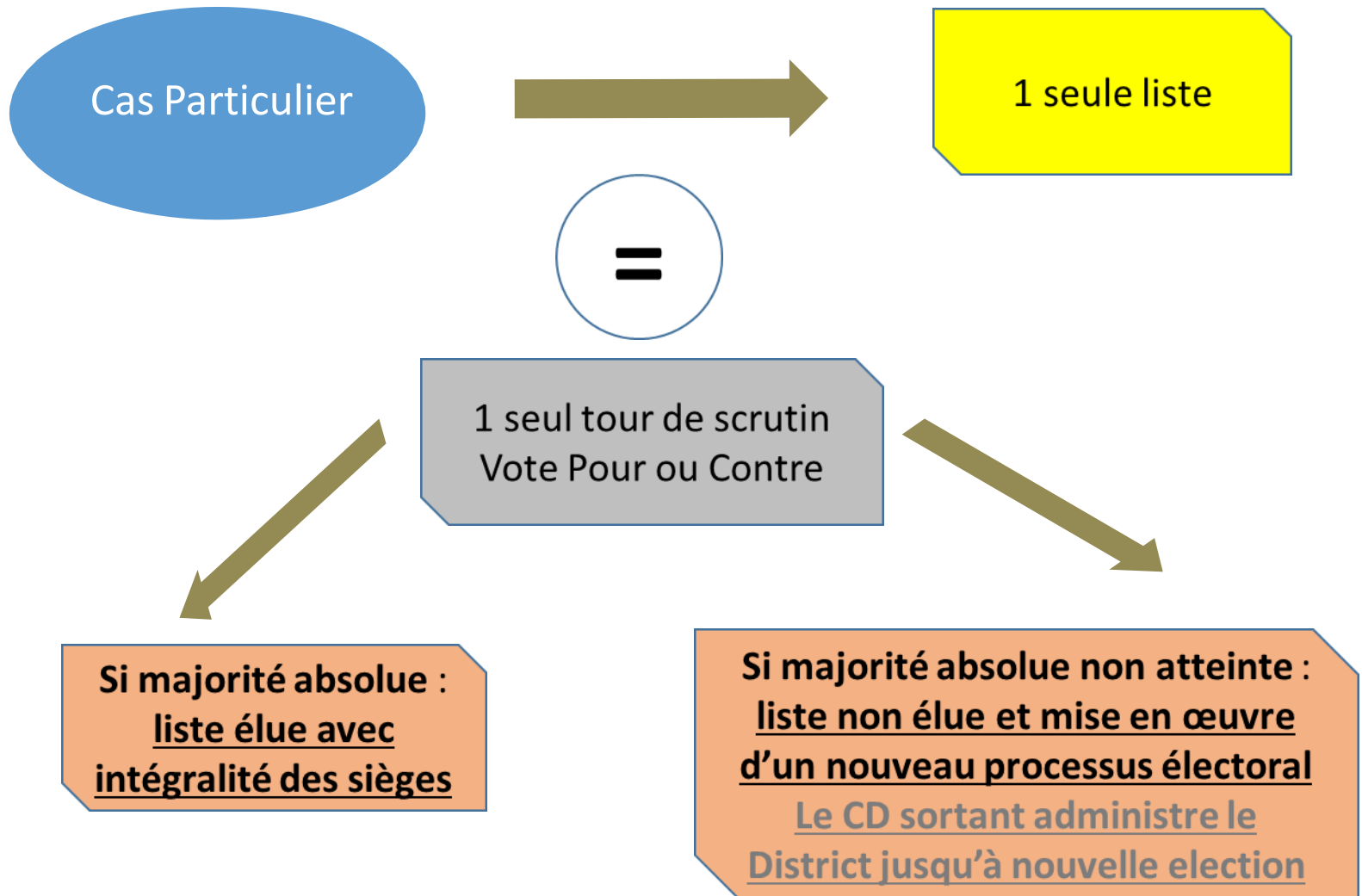
**Si + 2 listes** : aucune d'entre elle n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés =  
**organisation d'un 2<sup>nd</sup> tour en présence des 2 listes ayant obtenues le plus grand nombre de suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour**

**Si 2 listes** : l'une d'entre elle obtiendra nécessairement la majorité absolue des suffrages exprimés, sauf égalité parfaite

Est élue **la liste** ayant obtenue la majorité absolue des suffrages exprimés avec intégralité des sièges à pourvoir

Rappel : les votes nuls ou blancs ainsi que les abstentions ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés

# Mode de scrutin





# La composition du Comité Directeur

15 membres

Référentiels :  
Article 13.1 des Statuts du District

- 1 arbitre
- 1 éducateur
- 1 licenciée
- 1 médecin licencié
- 11 autres membres

Conditions particulières d'éligibilité  
Article 13.2.2.a) des Statuts du District  
Article 13.2.2.b) des Statuts du District

- **Arbitre** en activité depuis au moins 3 ans ou arbitre honoraire
- **Educateur** titulaire d'un diplôme reconnu par la FFF (BMF, BEF, DES, BEFF ou BEPF)

+

## Conditions générales d'éligibilité

- **Majeur** au jour de sa candidature
- **Licencié** (club ou membre individuel depuis au moins 6 mois au jour de sa candidature)
- **Être à jour** de ses cotisations
- **Domicilié** sur le territoire du district ou d'un district limitrophe
- **ne pas avoir été condamné** à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales
- **Ne pas être concerné par une suspension ferme > à 5 matchs fermes ou 1 mois ferme, non intégralement purgée**
- **ne pas être salarié** de la FFF, de la LFP, de l'IE2F, d'une Ligue régionale ou d'un District
- **Ne pas être Président d'un club** du territoire du District et Président de District

Membre d'une association groupant les arbitres/éducateurs disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la FFF et choisi après concertation avec l'association représentative

# La déclaration de candidature

Constitution  
du dossier de  
candidature

Les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, doivent être remplies à la date d'envoi de la déclaration de candidature

Mise à disposition des  
intéressés sur le site  
internet du District lors de  
l'appel officiel à  
candidature

- Formulaire de déclaration de candidature
- Différents documents devant constituer le dossier  
(tous au format pdf à imprimer, remplir et retourner)

- Déclaration de candidature de liste (à compléter par la tête de liste comportant son nom, prénom, sexe, lieu et date de naissance, adresse)
- Liste des membres remplie et signée par chacun d'eux faisant mention des postes attribués au Président, Secrétaire Général, Trésorier Général et représentants des familles (arbitre, éducateur, licenciée féminine et médecin)
- Déclaration de non-condamnation remplie par chacun des membres de la liste
- Copie de la pièce d'identité de chacun des membres de la liste
- Tout justificatif afférent à une condition particulière d'éligibilité (arbitre, éducateur)



# La date limite d'envoi de la candidature

Formulée au plus tard le 30<sup>ème</sup> jour précédant l'élection

Sinon irrecevabilité

Date limite d'envoi :  
**2 MAI 2024 minuit**

Sinon irrecevabilité

Transmission du dossier de candidature :  
1 seul envoi comprenant, en pièces jointes, l'ensemble des informations demandées

Sinon irrecevabilité

Constitution de la liste :  
**Liste complète comprenant le nombre exact de sièges à pourvoir (15) – aucun retrait volontaire ou remplacement de candidat, ni aucun changement de l'ordre de présentation de la liste ne sera accepté au delà de l'échéance prévue : **02/05/2024****

Sinon irrecevabilité

Formalité d'envoi :  
courrier électronique à l'adresse suivante : [secretariat@indre.fff.fr](mailto:secretariat@indre.fff.fr) à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales  
- Objet : candidature à l'élection du Comité de Direction



# La mission de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Vérifie si chaque candidature respecte :  
- sur la forme, les modalités de déclaration de candidature,  
- sur le fond, l'ensemble des conditions d'éligibilité (générales et particulières)

Se prononce sur la recevabilité des candidatures en rendant une décision motivée, prise en 1<sup>er</sup> et dernier ressort (procès-verbal\* notifié à la (aux) tête(s) de liste(s) via Notifoot et publié sur le site Internet du District)

\* Indiquer les possibilités de recours

Délivre un récépissé de candidature à la (aux) tête(s) de liste(s) jugée recevable

Contrôle le déroulement des élections le jour de l'Assemblée Générale





# La Campagne Electorale

Le Comité  
Directeur

Définit les modalités de la campagne électorale et informe les candidats (sous réserve de la recevabilité de leur candidature)

Date début de la  
campagne  
7 mai 2024

Prévoit un encadrement de la campagne en la limitant dans le temps

Date fin de la campagne  
30 mai 2024 (minuit)



## ELECTION DES 12 DELEGUES ET 12 SUPPLEANTS REPRESENTANT LES CLUBS DE DISTRICT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE

### Qui :

Personne licenciée dans un club de District n'ayant aucune équipe engagée dans un championnat régional ou national

### Rôle :

Représenter les clubs départementaux aux Assemblées Générales de Ligue

### Durée de mandat

#### Mode de scrutin

- 4 ANS (même durée de mandat des Comités de Direction de Ligue et Districts)
- Scrutin plurinominal

### Délégués : titulaires ou suppléants?

*Article 12-5-6 des Statuts du District de l'Indre de Football*



## ELECTION DES 12 DELEGUES ET 12 SUPPLEANTS REPRESENTANT LES CLUBS DE DISTRICT A

Formulée au  
minimum 30  
jours avant la  
date de  
l'élection

Envoi candidature individuelle  
par courrier électronique à  
[secretariat@indre.fff.fr](mailto:secretariat@indre.fff.fr)

Date limite envoi : **02/05/2024**

### Conditions générales d'éligibilité majeur au jour de sa candidature

- Licencié (dans un club depuis au moins 6 mois au jour de sa candidature)
- Être à jour de ses cotisations
- Domicilié sur le territoire du district ou d'un district limitrophe
- ne pas avoir été condamné à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales
- **Ne pas être concerné par une suspension ferme > à 5 matchs fermes ou 1 mois ferme, non intégralement purgée**
- **ne pas être salarié de la FFF, de la LFP, de l'IE2F, d'une Ligue régionale ou d'un District**